



COMMUNIQUÉS DE PRESSE DE L'INSTITUTION

Le Grand-Orly Seine Bièvre dessine un Grand Paris plus vert et plus résilient pour ses habitant·es Transition écologique

La séance du conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, qui s'est tenue le mardi 16 décembre 2025, a marqué une étape décisive pour l'avenir du territoire et de ses 24 communes. À l'ordre du jour figuraient l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui fixent désormais le cap d'aménagement et de transition écologique pour la décennie à venir.

1 document Publié le 19/12/2025



Ces documents constituent l'aboutissement de plusieurs années d'une démarche collective associant le territoire, les communes, les partenaires et les habitantes et habitants.

Un nouveau document de référence

Pensé pour les 725 000 habitantes et habitants du territoire, le PLUi devient le document de référence qui organise à la fois une renaturation massive par la préservation des espaces naturels et la place de la nature en ville (3 000 hectares au total), la production de logements et l'accueil des activités économiques. Il harmonise les règles d'urbanisme à l'échelle des 24 communes et concentre la densification autour des gares, de l'aéroport d'Orly et des grands pôles de transport, afin de limiter l'étalement urbain, de réduire la dépendance à la voiture et de mieux articuler l'habitat, les emplois et les services à l'échelle du territoire.

Les chiffres clés du PLUi

- **22 hectares d'espaces verts supplémentaires** seront créés sur le territoire.
- **Plus de 1 600 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont désormais protégés**, soit 28 % de plus qu'auparavant.
- **1 450 hectares d'espaces naturels** (bois, zones humides...) **sont sanctuarisés**, soit une progression de +89 % par rapport aux anciens PLU communaux.
- **36 % de pleine terre en moyenne imposés sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les secteurs les plus urbanisés ; ce taux atteint 29,25 % en zones urbaines (contre 24,6 % auparavant), 74 % en zones naturelles et 42 % pour l'habitat pavillonnaire.
- **Consommation d'espaces naturels quasi nulle** : 0,01 % du territoire, soit 1,23 hectare, strictement compensée localement.
- **54 000 logements seront produits sur 10 ans**, dont **12 800 logements sociaux** (soit 5 400 logements/an, dont un quart de logements sociaux).
- **3 000 hectares d'espaces naturels et de nature en ville** sont protégés ou valorisés.
- **90 % d'avis favorables** lors de la concertation publique.

Le PLUi fait le choix d'un territoire qui place le quotidien de vie de ses habitants et usagers au cœur de ses priorités, tout en poursuivant sa vocation industrielle et économique, et en prenant pleinement sa part dans la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Dans un espace urbanisé à 94 %, la nature est remise au cœur du développement territorial, non comme un simple décor, mais comme une infrastructure essentielle au bien-être, à la santé et à la résilience des villes

PCAET : la stratégie climat-énergie

En miroir, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui a également été adopté ce mardi 16 décembre, fixe la stratégie de transition écologique et énergétique du Grand-Orly Seine Bièvre pour les six prochaines années. Il s'organise autour de quatre axes majeurs : protéger la santé des habitants face aux risques climatiques, énergétiques et environnementaux, structurer le territoire en faveur de la sobriété et de la transition énergétique, engager les entreprises et collectivités dans la transition, et rendre l'administration exemplaire. Ce projet politique fort, affirme que le territoire peut se transformer, se densifier intelligemment, tout en redevenant plus vert, plus durable et plus inclusif.



Bâtiment Askia

11 rue Henri Farman, 94398 Orly aérogare Cedex
01 78 18 22 22